

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 23 février 2015

CP2015_02_22
id. 1501

L'an deux mille quinze le vingt trois février , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAMBON, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET

Absent(s) :

M. HEBRAL

APPROBATION DU PDI 2015-2016

La généralisation à l'ensemble du territoire national du Revenu de Solidarité Active au 1er juin 2009 a renforcé la nécessité d'une coordination de tous les acteurs, afin d'accompagner les bénéficiaires du RSA – toujours plus nombreux - dans un véritable parcours d'insertion.

Aussi, depuis 2009, notre politique d'accompagnement des bénéficiaires du RSA s'appuie sur un Programme Départemental d'Insertion qui, conformément à la loi du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et aux exigences du Fonds Social Européen, veut que Conseil Général « adopte ou adapte, avant le 31 mars, un Programme Départemental d'Insertion ».

LE PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION 2015-2016 :

Dans le cadre de l'élaboration du PDI 2015-2016, la Commission Permanente du 15 décembre 2014, a approuvé le lancement d'un appel à candidatures et à projets pour sélectionner des opérateurs d'insertion en capacité de réaliser des actions répondant à son **Programme Départemental construit sur 2 ans et particulièrement tourné vers l'employabilité.**

L'appel à projet a été mis en ligne sur le site Internet du Conseil Général ainsi que sur le site régional Internet « Europe en Midi-Pyrénées », le 21 novembre dernier pour une remise des offres fixée au 12 décembre 2014 à 17 heures.

Trente opérateurs y ont répondu en proposant des actions s'organisant autour de 2 axes :

- **Axe I** : Actions de définition de projet professionnel et d'immersion en situation de travail ;
- **Axe II** : Actions pré-professionnelles par le biais de structures d'insertion par l'activité économique et le soutien aux jeunes créateurs d'entreprises.

Les autorisations d'engagement 2015 pour financer ces actions d'accompagnement s'établissent à **603 000 €** ainsi répartis :

- subventions aux communes et structures intercommunales : **53 000 €** sur la ligne budgétaire 657 348 S/F 564,
- subventions aux associations : **550 000 €** sur la ligne budgétaire 657 424 S/F 564.

Au terme de l'analyse des propositions et **après validation par le comité de sélection** du 19 décembre 2014, **les actions retenues ressortent donc à 601 601 €**, générant ainsi une provision de 1 399 € sur l'enveloppe disponible.

Je vous propose d'approuver ces propositions présentées par axe dans les tableaux récapitulatifs joints en annexe, et de m'autoriser à signer les conventions afférentes avec les opérateurs retenus, pour la période 2015-2016.

Le versement des acomptes s'effectuerait selon les modalités suivantes : 50 % payables en deux versements (25 % à la signature de la convention et 25 % au vu du bilan intermédiaire) et le solde de 50 % lors de la production du bilan définitif.

Il convient, par ailleurs, de mentionner le fait que l'enveloppe attendue au titre du Fonds Social Européen (FSE), d'un montant annuel de 1 035 279,50 €, permettra le cofinancement d'une partie de ces opérateurs, dans le cadre d'un nouvel appel à projets lancé le 14 janvier 2015 et dont la programmation fera l'objet d'une nouvelle validation en Commission Permanente.

En conclusion, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 15 décembre 2014 approuvant le lancement d'un appel à candidatures et à projets pour sélectionner des opérateurs d'insertion en capacité de réaliser des actions répondant à son Programme Départemental construit sur 2 ans et particulièrement tourné vers l'employabilité,

Vu la validation du PDI par le comité de sélection réuni le 19 décembre 2014,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, conformément aux tableaux ci annexés, le Programme Départemental d'Insertion 2015-2016 à hauteur de 601 601 €, qui s'articule autour des 2 axes suivants :
 - **Axe I** : Actions de définition de projet professionnel et d'immersion en situation de travail ;
 - **Axe II** : Actions pré-professionnelles par le biais de structures d'insertion par l'activité économique et le soutien aux jeunes créateurs d'entreprises ;
- Autorise M. le Président à signer les conventions avec les opérateurs ainsi que tous documents en découlant avec les modalités suivantes de versement des acomptes : 50 % payables en deux versements (25 % à la signature de la convention et 25 % au vu du bilan intermédiaire) et le solde de 50 % lors de la production du bilan définitif ;

- Précise que les dépenses seront imputées aux articles 657348-564 et 657424-564 du budget départemental ;
- Précise également que l'enveloppe attendue du FSE permettra le cofinancement d'une partie des opérateurs.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET